# RÉGION NORMANDIE

# Actualisation du CPRDFOP 2017-2022 Au 31 décembre 2019



# Pourquoi actualiser le CPRDFOP

- Au regard de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
- Pour répondre à l'exigence de la chambre régionale des comptes qui le demande lors de ses audits ;

# La méthodologie

- Un groupe de travail dédié,
- issu de la commission 2 du CREFOP
- Représentant le quadripartisme
- Une actualisation du document au fil de l'eau, axe par axe

# AXE 1 – Répondre aux besoins de qualification générés par les mutations économiques et la montée des secteurs émergents

## Répondre aux besoins en compétences des territoires

#### Le PRIC

- Dans le cadre du Plan national d'investissement dans les compétences, signature avec l'Etat d'un Pacte régional pluriannuel en faveur de la formation des publics les plus faiblement qualifiés et éloignés de l'emploi (personnes en recherche d'emploi de niveau infra IV dont : séniors, jeunes, habitants des QPV, personnes en situation de handicap, etc...).
- 337 millions d'euros mobilisables sur 4 ans (porte le budget de la Région consacré à la formation des personnes en recherches d'emploi à 844 millions sur la période 2019/2022).

➤ Vient en complément des mesures et dispositifs existants sur le territoire normand et s'intègre à ce CPRDFOP 2017/2022 en portant notamment des ambitions fortes en termes d'évolution et de modernisation des dispositifs.

# AXE 2 – Favoriser l'insertion professionnelle par le développement des compétences et des qualifications de tous

## Garantir l'accès à la formation pour tous

#### L'évolution de la carte des formations professionnelles

La carte des formations de l'apprentissage : désormais sous la responsabilité des branches professionnelles.

#### L'apprentissage

- La Région n'est plus le pilote de l'apprentissage Transfert du financement de l'apprentissage aux branches professionnelles, représentées par les OPCO, et à France Compétence
- Offre de formation en apprentissage libre plus de carte des formations de l'apprentissage

- Le plan normand de l'Apprentissage : arrêté au 31/12/19 a permis une dynamique qu'il faut poursuivre : 114 ouvertures de formations supplémentaires, 5000 apprentis de plus et un taux d'insertion supérieur à 80 %.
- Les acteurs décideurs et financeurs en Région devront mettre en place de nouvelles formes de partenariats (élaboration du Schéma Régional de l'Alternance, signature de conventions d'objectifs et de moyens (COM) avec les OPCO

Les orientations stratégiques en matière de formations initiales et continue doivent tenir compte des besoins des entreprises en matière d'apprentissage et de contrats de professionnalisation.

A ce titre, elles s'inscrivent dans les orientations du CPRDFOP.

#### Le DIMA

Remplacement du dispositif DIMA par la 3ème prépa métiers depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

## La formation tout au long de la vie

#### Les OPCA deviennent des OPCO

#### Le Compte Personnel de Formation (CPF)

- ✓ France Compétences : Depuis 2019, il revient à France Compétences de reprendre les missions qui relevaient du FPSPP et du COPAREF ; la liste des formations éligibles au CPF était auparavant établie par le COPAREF;
- ✓ Transition Pro : La loi a également créé le Projet de Transition Professionnelle qui s'est substitué au Congé Individuel de formation (auparavant géré par le FONGECIF et les OPACIF). Cette modalité particulière de mobilisation du Compte Personnel de Formation permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession, de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet.

#### La qualité des formations :

La Loi a renforcé la qualité des actions de formation. De nouvelles règles entreront en vigueur en 2022.

Pour accéder à un financement public les prestataires de formation devront obtenir une certification accréditée par le COFRAC (ou aune autre instance de labellisation reconnue par France compétence).

Certification des OF : référentiel nation comprenant 7 critères d'évaluation – 32 critères d'appréciation.

## AXE 3 – Construire une orientation facilitée tout au long de la vie

• Le CPRDFOP a fixé parmi ses objectifs de disposer d'un service public de l'orientation efficace, répondant aux besoins des publics et aux besoins en qualification des entreprises.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réaffirme la responsabilité de la Région dans la coordination du Service Public Régional de l'Orientation et élargit son périmètre d'intervention.

- L'agence régionale de l'orientation et des métiers aura ce rôle de coordinatrice régionale, en proposant une offre de service à tous les publics, tout au long de la vie.
- Les coordonnateurs et coordinatrices territoriaux : répartis sur les territoires normands interlocuteurs privilégiés Rôle : accompagner les acteurs de l'orientation pour leur permettre d'accéder à la connaissance et aux outils nécessaires à leur mission.

- La stratégie de l'orientation : fait office de schéma prévisionnel de l'orientation 6 axes déclinés en fiches action.
- Le numéro vert : numéro gratuit
  - √ fait partie des actions de l'offre de formation –
  - √ propose un conseil de 1er niveau
- La VAE : évolution des certifications :
  - √ raisonner par blocs de compétences
  - ✓ Parcours hybrides

